



CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

Fin avril, le jury de l'Entente Intercommunale pour la construction du Centre aquatique du Plateau Est de Rouen (EICAPER), constitué d'élus et de professionnels, a choisi le projet présenté par l'agence Coste parmi les trois qui avaient été retenus en début d'année.

Un choix difficile à faire vu la qualité architecturale de chacun d'entre eux, qui respectaient tous le cahier des charges et l'enveloppe financière donnée, mais qui s'est imposé en raison de sa forte personnalité locale, de sa fonctionnalité et du respect de l'environnement.

L'ÉQUIPEMENT

Implanté sur la commune de Belbeuf, en face du lycée Galilée, sur une parcelle de 23 000 mètres carrés en cours d'acquisition, cet équipement d'une superficie de 3 467 mètres carrés (hors voirie et parking), est prévu pour une fréquentation instantanée de 745 personnes.

Il comprend :

- Un bassin sportif de 25 m par 15 m, composé de six couloirs homologués pour les compétitions, avec des gradins de 200 places assises,
- Un bassin d'apprentissage polyvalent de 270 mètres carrés,
- Un bassin petite enfance de familiarisation de 70 mètres carrés
- Un toboggan multipistes,
- Des vestiaires avec cabines de change et sanitaires,
- Un espace de remise en forme avec vestiaires et sanitaires indépendants comprenant un bassin d'activités de 120 mètres carrés, un sauna, un hammam, un jacuzzi, une salle de cardiotraining et de fitness,
- Une salle de réunion,
- Des locaux administratifs et techniques.

En extérieur, un espace sera aménagé en solarium et un parking permettra d'accueillir des cars et une centaine de véhicules. Ce bâtiment a également été conçu pour recevoir ultérieurement une extension en élévation et un bassin de natation extérieur.

Priorité de l'EICAPER, le volet environnemental HQE a servi de cahier des charges au concepteur pour créer un bâtiment respectueux de l'environnement avec des choix technologiques garantissant d'importantes économies d'énergie :

- Bassins en inox,
- Production de chaleur par chaufferie biénergie

- Récupérateur de chaleur pour le préchauffage des bassins,
- Chauffage par planchers radiants,
- Traitement de l'eau et de l'air très performants,
- Ventilation naturelle de la halle des bassins,
- Éclairage à leds généralisé.

LE FINANCEMENT

D'un coût prévisionnel de 12 000 000€ HT (achat du terrain, études, construction et frais de maîtrise d'œuvre), le financement de l'investissement sera assuré à plus de 50 % par des subventions de la Métropole (2 millions d'euros), de la Région (1,5 million d'euros), de l'État (1 million d'euros), du Département (1 million d'euros), de l'Agence du Sport (0,6 million d'euros) en attendant une participation possible de l'ADEME.

Le solde ainsi que le déficit annuel de fonctionnement seront financés par les huit communes de l'EICAPER (qui va se transformer en syndicat intercommunal) au prorata de leur population, chaque commune pouvant faire le choix, chaque année, de fiscaliser cette dépense (à payer directement par le contribuable) ou de la prendre en charge partiellement ou en totalité sur le budget communal. La dépense annuelle (remboursement des emprunts et déficit de fonctionnement) est estimée à 21 € par habitant. Il est bien évident que si une ou plusieurs communes se décidaient à rejoindre le projet dans les prochains mois, la participation de chacune serait revue à la baisse.

LE PLANNING

Le dépôt du permis de construire est prévu pour le mois de juillet, ce qui devrait permettre de lancer la consultation des entreprises dès le début de l'année 2020, avec une pose de la première pierre en septembre de cette même année. L'ouverture au public pourrait alors être envisagée pour le printemps 2022.

Après plus de quarante années de réflexion, d'études, d'avancées puis de reculs, ce projet, fruit d'une véritable entente intercommunale qu'il faut saluer, va se concrétiser dans les tous prochains mois pour le plus grand bénéfice des scolaires et de tous les adeptes des pratiques aquatiques, qu'elles soient sportives, ludiques ou de bien-être.

L'ENTENTE INTERCOMMUNALE EST CONSTITUÉE DES COMMUNES SUIVANTES :

- Amfreville la Mivoie
- Belbeuf
- Boos
- Franqueville Saint-Pierre
- Le Mesnil Esnard
- Le Mesnil Raoul
- Montmain
- Ymare